



Voiture a libere + frais + 6 mois / notaire ?

Par **jenny**, le **29/07/2011** à **19:24**

Bonjour,

Je souhaiterai obtenir une confirmation, est-ce possible de demander au notaire d'établir un document, nous permettant d'utiliser et faire les papiers pour le véhicule de mon père qui est décédé ? Le dossier est toujours en cours et nous avons besoin de la voiture en août. Celle-ci est bloqué avec le reste tant que le rendez-vous n'aura pas lieu avant septembre apparemment. De plus, nous attendons le récépissé de la renonciation à succession de ma belle-mère.

Il parait que si au bout de 6 mois la succession n'est pas bouclée, il y aura des intérêts, pouvez-vous me dire à combien ils se montent approximativement ? Cela est vraiment fatiguant, car c'est notre belle-mère qui a pris tout son temps, et nous devons payer les frais à sa place. Ya-t-il une possibilité de lui imcomber cela ?

Je vous remercie,
Cordialement,

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **19:34**

On peut faire la déclaration de succession sans clore la succession.
Les pénalités sont de 10%

Par **jenny**, le **29/07/2011** à **19:40**

Merci à vous,
Excellente soirée,